

FOIRE AUX QUESTIONS " FAQ "
QUESTIONS liées à l'appel à manifestation d'Intérêt VIA PATRIMONIA ACT
pour la création d'itinéraires thématiques durables et accessibles -
Mise à jour 11/09/2024

N°	Questions	Réponses
QRP 1	Est-il possible de déposer un itinéraire thématique avec plusieurs sous-thématiques?	<i>Une thématique d'ensemble doit émerger. Les sous-thématiques peuvent exister dans l'itinéraire mais doivent être cohérentes entre elles et avec la thématique d'ensemble .</i>
QRP 2	Est ce que deux communes voisines peuvent proposer un itinéraire ?	<i>Oui. Il faut cependant qu'une des communes soit identifiée comme référent pour la candidature avec mention de la deuxième commune dans le formulaire de candidature. Si, au terme de l'AMI, l'itinéraire est sélectionné, le Département subventionnera distinctement avec les 2 communes en fonction de leur rôle respectif dans le projet, et dans la limite de 30 000 € TTC au total pour le projet d'itinéraire.</i>
QRP 3	Est-il possible de partager le dossier de candidature en version word ?	<i>Oui, vous pouvez en faire la demande à l'adresse via-patrimonia-act@var.fr. La version Word vous sera envoyée.</i>
QRP 4	Faut-il joindre des documents administratifs supplémentaires en annexe, tels que la délibération, l'attestation signée du Président, les statuts, etc. ?	<i>À ce stade de la candidature, nous n'avons pas besoin de ces documents. Cependant, si la candidature est retenue, il sera nécessaire de signer une convention avec le Département entre fin janvier et début février 2025, ainsi qu'une autre avec le CAUE. Une délibération sera donc requise à ce moment-là. Pour l'instant, la candidature exprime l'intention de participer à ce projet.</i>

QRP 5	Quelles sont les attentes concernant le « Parcours numérique et médiation » ?	<p><i>Le parcours numérique et les contenus doivent être imaginés pour pouvoir être accessibles via l'application Archistoire développée par le CAUE (ex. vidéos ou photos d'archives, témoignages, illustrations scientifiques...) L'objectif est d'avoir une idée de ce que la commune souhaite valoriser dans le cadre de ce parcours et sous quelles formes.</i></p> <p><i>Le parcours et le contenu pourra être amené à évoluer en fonction des attentes générales du projet et des rencontres avec les différentes parties prenantes. La commune est libre d'organiser des actions de médiation autour du parcours numérique.</i></p>
QRP 6	Les sources institutionnelles sont-elles obligatoires pour le « Parcours numérique et médiation » ?	<p><i>Le recours aux sources institutionnelles se justifie en fonction de votre patrimoine et des points d'intérêts identifiés. Il s'agit de savoir si des expertises et études scientifiques sont réalisées ou projetées, quels sont les acteurs en lien...</i></p> <p><i>L'expertise du CAUE sur les points d'intérêt et le parcours est/sera importante. Le CAUE participera à l'organisation des tables consultatives locales sur le patrimoine avec les communes retenues.</i></p>
QRP 7	Il est prévu une convention avec le CAUE du Var pour l'intégration dans Archistoire. Est-ce ceci impliquera le rendu de formats spécifiques pour les plans du projet ? Une telle convention implique-t-elle un coût pour la Commune ?	<p><i>Le CAUE est co-éditeur de l'application Archistoire et garant de sa ligne éditoriale : il faut échanger avec le CAUE sur les modalités financières pour la coordination éditoriale et l'intégration des contenus envisagés.</i></p> <p><i>Pour la conception et la réalisation des contenus (ingénierie culturelle), la commune est libre de choisir le prestataire qu'elle souhaite en respectant le cahier des charges technique et éditorial lié à l'application, et en lien avec le CAUE</i></p>

QRP 8	Est-ce que techniquement des supports particuliers sont attendus sur l'itinéraire / les sites ?	<p><i>L'itinéraire doit être couvert par le réseau pour permettre la connexion à l'application.</i></p> <p><i>La commune peut prévoir d'autres supports de valorisation et/ou de médiation autour de l'itinéraire (signalisation, maquette, matériel destiné à l'accessibilité...) : ils devront intégrer les contraintes de communication du programme Interreg Marittimo.</i></p> <p><i>A ce stade : il s'agit simplement de connaître vos intentions.</i></p>
QRP 9	Quelles sont les attentes en matière d'intégration dans un programme transfrontalier ? En quoi cela devra consister ?	<p><i>Les candidats retenus doivent être en capacité de participer aux échanges avec les partenaires dans le cadre du projet, et aux tables consultatives locales prévues autour de tous les itinéraires sur 2 thématiques : l'accessibilité du patrimoine et la valorisation touristique.</i></p> <p><i>Si la commune dispose d'une expérience en matière de partenariat international (organisation ou participation à des projets européens, échanges dans le cadre d'un jumelage, etc...), elle doit la valoriser.</i></p>